

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 10

Artikel: Pourquoi emploie-t-on moins de bois dans le bâtiment?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124572>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ou la *dining alcove*, étroitement intégrées dans le cadre de l'appartement.

La chambre à coucher perd de même son individualité, soit que le lit s'installe de nuit dans la chambre de résidence générale, soit qu'on dorme dans une annexe de celle-ci, simplement séparée par un rideau ou une cloison mobile. Le mobilier tout entier tend à s'intégrer dans cette armature, devenant quelque chose comme un immeuble par destination, impérieusement adapté et rivé à sa formation : armoires ou bibliothèques encastrées dans le mur et n'existant plus à titre de meubles individualisés, lits rentrant le jour dans la muraille ou se superposant les uns aux autres selon d'ingénieux dispositifs. Les impératifs de la productivité jouent en l'espèce à plein, d'autant plus que, par définition, l'espace n'est désormais que parcimonieusement dispensé. Du fait des ascenseurs, les escaliers de grand style de la tradition ne sont plus de mise : l'escalier moderne se rapproche de l'échelle qu'on escalade et même il arrive qu'on ne sache plus où il est, tant on s'en sert peu.

La maison, ainsi mécanisée et rationalisée, est infiniment plus pratique qu'autrefois ; elle peut être aérée presque sans personnel, avec un minimum d'effort physique, comme ces usines nouvelles qui fonctionnent sans ouvriers, la machine se chargeant de tout le travail. Il y a, en revanche, perte de l'ancienne intimité du foyer, mot qui perd son sens : les cloisons n'étant plus vraiment une séparation, il est impossible de s'isoler. Les chambres ne sont plus des unités, mais des parties d'un tout. On se demande, dans ces conditions, s'il peut subsister là un foyer, un centre social, car la réception, à laquelle du reste on ne renonce pas, ne peut plus s'y pratiquer que de façon improvisée, à la manière de quelque pique-nique. Le déjeuner ou dîner de cérémonie, devenu trop coûteux, n'est plus offert que par quelques privilégiés ; on lui

substitue, selon les méthodes du rendement de masse, les cocktails où se bousculent en un seul jour des invités, dont le prix de revient diminue en raison de leur nombre. On comprend pourquoi les jeunes générations, dans un besoin d'évasion encore plus que de repos, tiennent avant tout à posséder l'auto qui leur permettra de retrouver l'espace et de sortir d'un cadre ayant perdu l'attrait de la personnalité.

Le ménage, simplifié, libère la femme d'une foule de besognes, hier fort absorbantes. En fait, c'est bien elle qui reste la ménagère, mais elle tend à perdre la mentalité traditionnelle de la fonction, dès l'instant que tout est conçu pour qu'elle puisse faire vite et sans peine ce qui jadis réclamait beaucoup de temps et d'efforts. L'esprit du système a changé du tout au tout. Est-ce cause, ou simple coïncidence, il y a manifestement une désaffection pour ces « travaux ennuyeux et faciles » dont parle le poète. La femme moderne a d'autres préoccupations, soit qu'elle ait un métier hors de chez elle, soit qu'elle choisisse une des mille activités que lui offre la société. La maîtresse de maison du XIX^e siècle, surtout quand on s'avancait vers l'Europe centrale, était fière de son ménage, auquel elle consacrait, par tradition et point d'honneur, l'essentiel de son temps. Celle d'aujourd'hui fait fort bien son travail ménager, elle est même souvent excellente cuisinière, mais elle entend bien ne pas s'attarder à ces fonctions qu'elle expédie aussi vite que possible et qui ne sont pas pour elle un essentiel. Même s'il y a des enfants, le désir évident de la mère est de ne pas se laisser absorber totalement par le ménage. Pour y parvenir, sans négliger aucun devoir, combien de femmes se surmènent, en dépit de tout les mécanismes ! Il se pourrait qu'à la longue la culture pâtisse de ce régime, à tout un étage de la société.

CIL.

POURQUOI EMPLOIE-T-ON MOINS DE BOIS DANS LE BATIMENT ?

Pour constater qu'on emploie moins de bois dans le bâtiment qu'avant la dernière guerre et moins encore que par rapport à la période d'avant 1914, tout le monde est d'accord. On a même pu chiffrer, avec une certaine précision, la régression des utilisations du bois dans la construction. C'est ainsi que M. Jean Campredon, directeur du Centre technique du bois, a pu estimer le volume de matières ligneuses mis en œuvre dans un logement de 70 m², à 10-12 m³ avant 1914, à 9 m³ entre les deux guerres, et à 4,5 m³ environ aujourd'hui.

Reste à savoir quelles sont les causes de cette régression. On se contente généralement d'incriminer les prix élevés atteints par la matière première extraite de nos forêts, et d'accuser, du même coup, la fiscalité. Et, certes, il est bien vrai que, par rapport aux cours de 1939, l'indice des prix des plots de chêne, en qualité menuiserie, est au coefficient 30 et que celui des prix de sciages de sapin, en qualité charpente, est au coefficient 35, alors que les indices de hausse ressortent à 25 pour l'acier, à 17 pour le ciment, à 14 pour l'aluminium. Il est également vrai

que la fiscalité qui frappe le bois est follement abusive, les taxes et charges sociales s'inscrivant dans les prix de vente de la menuiserie pour plus de 50 %, ainsi que l'a écrit le président Jean Védrenne.

Il n'en demeure pas moins que la régression des emplois du bois dans la construction a d'autres causes encore. De nombreux architectes, en effet, adressent au matériau ligneux des reproches sévères, dont beaucoup sans doute sont mal fondés et participent à une campagne de dénigrement systématique, dont certains ne sont pas sots. En nous aidant d'une documentation réunie par M. Jean Collardet, directeur du Centre technique du bois, nous allons examiner rapidement les principaux reproches actuellement formulés à l'encontre du bois. Nous verrons ainsi dans quelle mesure ils sont fondés et, du même coup, les moyens dont on dispose pour pallier les inconvénients réels.

I. Négligence de certains professionnels.

Certains professionnels de la menuiserie, de la charpente et de la parqueterie peuvent faire leur *mea culpa*, en même temps que leurs collègues de la

scierie, car ils sont responsables, en grande partie, de la défaveur actuelle du bois.

Durant la période de facilité qui a suivi la guerre, en effet, les scieurs ont trop souvent livré des bois insuffisamment secs, altérés ou contaminés par les insectes et les cryptogames, mal classés ou de choix inférieurs, et qui, par la suite, devaient automatiquement causer de graves déboires. Des fabricants ou des entrepreneurs peu scrupuleux ont, ensuite, mis ces bois en œuvre ou ont posé les ouvrages sans respecter les règles de l'art, tandis que les architectes n'ont pas toujours exercé une surveillance assez attentive sur les travaux, ni exigé les précautions ou les modifications qui auraient dû s'imposer. Au lieu de rechercher la cause des incidents survenus, afin d'en prévenir le retour, beaucoup de maîtres d'œuvre ont cru se mettre définitivement à l'abri de tout incident en abandonnant le bois au profit d'autres matériaux — lesquels ont d'ailleurs montré, souvent, qu'ils pouvaient être la cause d'inconvénients plus graves encore.

II. Retrait et gonflement du bois.

C'est fréquemment, le retrait et le gonflement du bois — et, notamment, des lames de parquet et des menuiseries, au gré des variations hygrométriques — que visent les adversaires plus ou moins déclarés du bois.

En fait, ce reproche ne devrait être adressé ni au matériau lui-même — dont les variations hygrométriques ne constituent pas un phénomène nouveau — ni aux fabricants, mais à la mauvaise organisation des chantiers de construction. Le plus souvent, en effet, les parquets et les menuiseries sont posés avant que la maçonnerie et les plâtres ne soient parfaitement secs, contrairement à ce qui se passe dans certains pays, où les revêtements de sol, les portes, les fenêtres, etc., sont considérés comme de véritables meubles et sont introduits au tout dernier moment, après avoir reçu en usine leur peinture, leur cire ou leur vernis.

Sans doute n'est-il pas impossible que l'on parvienne quelque jour, grâce à un traitement préalable des bois à l'aide de produits hydrofuges, à pallier les inconvénients de la pose en milieu humide. En attendant, il paraît indispensable que les architectes établissent un « planning » rationnel et précis des travaux à effectuer, par chaque corps de métier dans une construction donnée, de façon à améliorer la technique de pose des parquets et des menuiseries et, en même temps, à diminuer les prix de revient.

III. Manque de durabilité du bois.

Un autre reproche souvent adressé au bois concerne son manque de durabilité ou, plus exactement, sa

susceptibilité aux attaques des insectes et des champignons. Il est exact qu'on constate actuellement une recrudescence d'accidents causés par les parasites. Ils sont surtout imputables, soit aux livraisons défectueuses de l'immédiat après-guerre, soit à des négligences regrettables de la part des entrepreneurs.

En fait, les charpentes, les menuiseries et les parquets composés de bois sains et posés dans de bonnes conditions, par des entrepreneurs consciencieux, ne subissent que tout à fait accidentellement l'attaque des parasites.

Au surplus, dans les cas assez rares où des éléments de construction en bois se trouvent exposés à de tels inconvénients, il est maintenant possible de les traiter sur le chantier même, par immersion, badigeonnage ou pulvérisation à l'aide de produits insecticides ou fongicides, qui assurent une protection des plus efficaces.

IV. Combustibilité du bois.

Une dernière objection faite à l'emploi du bois et des produits dérivés dans la construction est relative à leur combustibilité et au danger d'incendie.

Il est exact que le bois est inflammable et combustible. Mais il faut souligner que, dans les pays où la construction en matière ligneuse est très répandue — Etats-Unis, Canada, Suisse, Pays scandinaves, etc. — on s'accommode fort bien de cet inconvénient ; les compagnies d'assurances, au surplus, n'exigent pas de primes plus élevées pour les constructions en bois que pour celle en « dur », se bornant à imposer les précautions indispensables.

D'ailleurs, il convient de souligner le fait que, si le bois est inflammable et combustible, il résiste néanmoins fort bien et fort longtemps au feu, parce qu'il est mauvais conducteur de la chaleur, ce qui lui permet de conserver ses qualités de résistance mécanique au cours de l'incendie jusqu'à ce qu'il soit détruit. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les portes pare-feu des navires ou des salles de spectacle sont construites en bois ; c'est aussi pourquoi les charpentes en bois sont moins dangereuses que les charpentes métalliques qui, au cours de l'incendie, se dilatent et se tordent, renversant les murs et provoquant ainsi l'effondrement et la ruine totale de l'immeuble.

* * *

Tels sont les arguments que l'on peut opposer aux adversaires du bois. Encore faut-il ajouter que, partout où le bois est utilisé dans le bâtiment avec conscience et honnêteté, partout où l'on respecte les règles de l'art, le matériau forestier rend des services inégalables. De cette évidence, il faudrait que les administrations et les architectes soient bien pénétrés.

(Le Marché du Bois, Paris.)

LA QUESTION DES HAUTEURS D'ÉTAGE

Elle a fait l'objet d'une intéressante étude, due à MM. V. Baty et J. Defay, ingénieurs, dont la compétence et l'expérience en matière d'habitation populaire sont bien connues (revue belge L'Habitation - Institut national pour la promotion de l'habitation, Bruxelles, VII-VIII/1955), que voici :

Situation du problème. — Un très grand nombre de règlements communaux, datant de la fin du XIX^e siècle

et du début de ce siècle, prescrivent des hauteurs minima sous plafond situées entre 2 m. 70 et 3 m.

La pratique contemporaine dans l'habitation, d'ailleurs encore à l'étranger qu'en Belgique, est de prévoir des hauteurs libres situées entre 2 m. 40 et 2 m. 60, aussi bien dans les constructions bourgeoises que dans les habitations populaires. Des références détaillées sont données plus loin à cet égard.